

Commémoration de la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942
Paris, le 16 juillet 1995

Le discours prononcé le 16 juillet 1995, sur les lieux-mêmes du Vélodrome d'Hiver, à l'occasion de la commémoration de la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942 a marqué, sans conteste, l'histoire de la République et constitue l'un des discours fondateurs de la « geste Chiracienne ».

Pour la première fois, un président de la République reconnaissait la responsabilité des autorités françaises dans l'arrestation et la déportation de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants juifs, français ou réfugiés étrangers en France.

Par cette ignominie, qui scellait sa collaboration avec les nazis, le régime de Vichy commettait « l'irréparable », entachant l'histoire de France, bafouant les principes et les valeurs de la République.

Ce discours a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire de l'engagement personnel de Jacques CHIRAC dans sa lutte intransigeante contre l'extrémisme, sous toutes ses formes. Ce fut la manifestation d'une volonté affirmée de rappeler à nos compatriotes ce qu'est l'identité de la France, quand elle offre ce qu'elle a de meilleur au regard du monde, quand elle révèle la part d'humanité qui vit en chacun de nous.

Il se poursuivra avec le discours du 8 juillet 2004, au Chambon-sur-Lignon, où Jacques CHIRAC a tenu à honorer ces Français, reconnus « Justes parmi les nations », qui au péril de leur vie et de celle de leurs proches n'avaient pas hésité à protéger des Juifs des persécutions de l'occupant nazi. Cet engagement a atteint sa conclusion la plus noble au Panthéon par la cérémonie nationale en l'honneur des Justes de France, le 18 janvier 2007.

Au nom des valeurs humanistes de liberté, de fraternité, de respect de la personne humaine et de tolérance qui l'animent, Jacques CHIRAC n'aura ainsi de cesse, en sa qualité de Président de la République, de parachever l'œuvre de mémoire partagée et de cohésion nationale qu'il a faite sienne.